

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 23S0035 -Avenant n°1 de Maison de quartier des Genêts - Réaménagement de la zone ' Banque alimentaire '
Lot 1 : Démolition - Gros Œuvre - Plomberie (n°230088)

N° : VA_DEC2024_323
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles les articles L2194-1-2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure avec la société Tulipp multiservices, située à Lallaing (59167), l'avenant n°1 marché « Maison de quartier des Genêts – Réaménagement de la zone « Banque alimentaire » du lot 1 : Démolition- Gros Œuvre – Plomberie – afin de prendre en compte l'ajout des prestations suivantes :

- Travaux de désamiantage, en mode opératoire sous-section 4, pour un montant de 1 972,00 € H.T (mille neuf cent soixante-douze euros hors taxe)

Les nouveaux prix sont :

- Montant du marché initial : 14 743,00 € HT
- Montant du nouveau marché : 16 715,00 € HT
- Avenant n°1 : 1 972,00 € HT (soit une hausse de 13,38 %)

Imputation budgétaire : 2181.428.2200 ASCSGE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 27 mai 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203379-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 juin 2024